

Récupération des CD-ROM et DISQUETTES



Instruction au personnel de l'Université

COMMENT

Pour vous débarrasser de vos anciens CD et vos vieilles disquettes, il vous suffit de les faire parvenir par courrier interne aux adresses ci-dessous. Spécifier sur votre envoi « **à recycler** ».

Economat de la Section de Physique
Mme D. Sollberger
24 quai E. Ansermet

Division informatique
M. P.-A. Marti
Uni Dufour

POURQUOI

Le CD-ROM devient un support d'information de plus en plus utilisé. En plus des logiciels et de leur mise à jour, il est utilisé comme support publicitaire, carte de vœux ou catalogue. Dans certains cas, sa durée d'utilisation est très courte.

Etant donné que sa destruction n'a pas un grand impact sur l'environnement, ses composants étant relativement peu polluants, le CD n'est pas un déchet prioritaire à traiter. Malgré cela, son incinération reste un non-sens écologique et économique. En effet, il est composé à 90 % de Polycarbonate, matière très facilement recyclable et réutilisable dans la fabrication de composants pour l'électroménager et l'industrie automobile. Du fait de son poids (environ 23 grammes) et de son faible encombrement, sa récupération demande peu d'infrastructure.

Les anciennes disquettes 5'' ¼ et les disquettes 3'' ½ peuvent également être récupérées.

Les CD ROM et les disquettes se trouvent dans la catégorie des déchets électriques et électroniques. Leur élimination doit donc répondre aux exigences de l'ordonnance fédérale OREA, ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques.

Pour vous assurer que vos anciens disques ne seront pas relus, vous pouvez facilement les rendre inutilisables en faisant une entaille à l'aide d'une paire de ciseaux.

FILIERE DE VALORISATION

Ces déchets sont pris en charge par des entreprises de récupération agréées qui assurent un recyclage de tous les éléments constituant les produits récupérés. Ces entreprises répondent aux normes de garantie de recyclage SWICO. Le tri sélectif permet de récupérer plus de 75% des substances contenues dans les appareils. Ce traitement est financé par la taxe de recyclage.